

L'ESSENTIEL PROCLAIM® L'INSECTICIDE OVO-LARVICIDE EFFICACE CONTRE LES VERS DE GRAPPE



syngenta®



- **Composition :**
0,95 % emamectine benzoate*
- **Famille :** Avermectine
- **Formulation :**
SG granulé soluble dans l'eau
- **Classement toxicologique :**
non classé
- **Cibles :**
Tordeuses (eudémis et/ou cochylys)
- **Dose :** 1,5 kg/ha
- **DAR :** 7 jours
- **ZNT :** 20 mètres
- **DRE :** 6 heures
- **Nb d'applications max :**
3 par an
- **Emballages :** 1 et 10 kg



Nouveau catalogue des usages :
Préconisations des cultures, cibles
et conditions d'emploi, se reporter
à l'étiquette du produit ou
www.syngenta.fr



ISSU DE FERMENTATION MICROBIENNE

La filière vigne attend des solutions qui allient :

- performances techniques
- sécurité de l'applicateur
- respect des auxiliaires

Proclaim répond pleinement à ces attentes majeures.



Proclaim est composé d'une nouvelle substance active d'origine naturelle : l'**emamectine**, issue d'un procédé de fermentation microbienne.

Son mode d'action original en fait une solution efficace et compatible avec la protection raisonnée tout en respectant les exigences des filières.

UN MODE D'ACTION OVO-LARVICIDE

Lors de l'éclosion, la larve mord l'enveloppe (chorion) pour sortir de l'oeuf. Elle ingère alors une dose d'emamectine suffisamment importante, pour induire une mort quasi immédiate sans causer de perforation.



UNE SOUPLESSE DE POSITIONNEMENT



Les caractéristiques de Proclaim permettent de :

- l'utiliser en 2^{ème} et/ou 3^{ème} génération
- pouvoir réaliser 3 applications maximum par an.



VOS 3 AVANTAGES EN VIGNE

- 1 - Simple à positionner :** l'efficacité ovo-larvicide permet une large fenêtre d'application
- 2 - Persistance d'action de 21 jours et action de choc de 14 jours** (cotation officielle de l'Institut Français de la Vigne et du Vin).
- 3 - Classement :** Respectueux des **auxiliaires**, classé NFT sur typhlodromes (Source Syngenta : laboratoire, semi champ et plein champ).

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.

RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.

N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

PROCLAIM® - AMM N° 2100231 - Composition : 0.95 % emamectine benzoate * - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection pendant les phases de mélange, chargement et l'application. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente de 20 mètres pour les usages en vigne et de 50 mètres pour les usages en arboriculture fruitière à la dose de 2 kg/ha et de 5 mètres pour tous les autres usages. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 20 mètres pour les usages en vigne et de 50 mètres pour les usages en arboriculture fruitière et de 5 mètres pour tous les autres usages. Spe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudats, ne pas appliquer durant la floraison, ne pas appliquer en présence d'abeilles, ne pas utiliser le produit si une zone adjacente cultivée ou non est composée de plantes attractives. Avant le traitement, détruire dans le couvert végétal spontané de la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleurs ou avec production d'exsudats. Spe8 Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application et un jour après le traitement. Respecter soigneusement les recommandations sur les positionnements des traitements spécifiques à chaque usage.

© Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr (*nouveau catalogue des usages).

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez demander à ne pas recevoir nos offres et informations commerciales ou autres informations. Vous pouvez exercer vos droits soit en adressant un courrier électronique à partir de la rubrique « Nous contacter » du site www.syngenta.fr soit en envoyant un courrier à Syngenta France SAS, Département Marketing Client - 1, avenue des Prés CS 10537 78286 Guyancourt Cedex.



Proclaim®

syngenta

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.